

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5750**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Gerland - Aménagement de la place Antonin Perrin - Marché public de travaux pour le lot n° 1 -
Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5750**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Gerland - Aménagement de la place Antonin Perrin - Marché public de travaux pour le lot n° 1 - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4129 en date du 3 avril 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la requalification de la place Antonin Perrin à Lyon 7°. Ce marché a été notifié sous le numéro 061 635 V, le 1er juin 2006 au groupement d'entreprises Sacer-Perrier TP-Serpollet pour un montant de 1 759 451,09 € HT, soit 2 104 303,50 € TTC.

La réalisation du chantier s'accompagne de la réalisation de travaux complémentaires et de travaux réalisés dans des quantités plus importantes que prévues :

- la réalisation, à la demande de la ville de Lyon, d'un pré-équipement de la place pour un réseau de vidéo-surveillance (passage de fourreaux et réalisation de chambre de tirage, équipement d'un local technique) et modification des prises pour les ambulants intégrant les contraintes de gestion : 18 152,50 € HT,
- la démolition d'un caniveau de chauffage urbain : 25 500 € HT,
- la réalisation d'un caniveau en béton coulé en place : 12 102 € HT,
- le déplacement et enfouissement du réseau Criter : 3 000 € HT,
- l'adaptation des plots de fondations pour la serrurerie : 25 075,20 € HT.

De plus, la durée du marché est augmentée de huit mois : en effet, le chantier limitrophe de construction de la SACVL empiètera sur la zone de chantier jusqu'au début de l'année 2008 et nécessite de reporter une partie des travaux de la contre-allée au printemps 2008.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 83 829,70 € HT soit 100 260,32 € TTC portera le montant total du marché à 1 843 280,79 € HT, soit 2 204 563,82 € TTC, soit une augmentation de 4,76 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 06-1635V, conclu avec le groupement d'entreprises Sacer-Perrier TP-Serpollet, en vue de l'aménagement de la place Antonin Perrin à Lyon 7°, pour un montant 83 829,70 € HT, soit 100 260,32 € TTC.

Cet avenant porte le montant total du marché à 1 843 280,79 € HT, soit 2 204 563,82 € TTC et augmente de huit mois la durée du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération 0796, place Antonin Perrin à Lyon 7°.

3° - Les sommes seront payées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - comptes 231 510 et 458 166 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,